

Décision n° 2017-0476
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 6 avril 2017
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-0160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1^{er} mars 2017 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 6 avril 2017,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2017-0476
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 6 avril 2017

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198502471	SOC DE GESTION DU VILLAGE DE LA JENNY	33 LE PORGE	1 VHF
199005952	PORT AUTONOME DE STRASBOURG	67 STRASBOURG	7 UHF
199109939	ROQUETTE FRERES	62 LESTREM	1 UHF
199210297	MARCHAND PIERRETTE	02 PARPEVILLE	1 VHF
199506485	COMMUNE DE SAINT AGREVE	07 ST AGREVE	2 VHF
199507878	COMPAGNIE DCA	93 ST DENIS	1 UHF
199600422	COMMUNE DE MARVEJOLS	48 MARVEJOLS	2 VHF
199604770	MORCEL NICOLAS	54 NONHIGNY	1 VHF
199801215	SOCOTEC	77 MAGNY LE HONGRE	1 UHF
200000937	CUOQ FRANCIS JOEL	43 ST JULIEN CHAPTEUIL	1 VHF
200200586	SODEXO JUSTICE SERVICES	69 VILLEFRANCHE SUR SAONE	2 UHF
200200917	INDIGO PARK	75 PARIS	2 UHF
200301964	SNEF	93 ST DENIS	1 UHF
200401429	COCA COLA PRODUCTION	59 SOCX	1 UHF
200500198	SODEXO JUSTICE SERVICES	69 VILLEFRANCHE SUR SAONE	1 UHF
200500951	JOSEFSEM TURI	78 LA BOISSIERE ECOLE	2 VHF
200600864	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	93 VILLEPINTE	2 UHF
200700072	LES CHALETS DE PRALONG	73 ST BON TARENTEISE	3 UHF
200801059	COMMUNE D'AULNAY SOUS BOIS	93 AULNAY SOUS BOIS	6 UHF
201000387	VEOLIA TRANSPORT AGGLOMERATION	64 BAYONNE	2 UHF
201000390	VEOLIA TRANSPORT AGGLOMERATION	64 BAYONNE	2 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201100672	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	31 TOULOUSE	1 UHF
201101416	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	2 UHF
201200071	SERIS SECURITY	87 LIMOGES	2 UHF
201300045	SNGST	93 NOISY LE GRAND	1 UHF
201300046	SNGST	91 CROSNE	1 UHF
201301061	BATEG	91 MARCOUSSIS	2 UHF
201400401	BREZILLON SA	77 THORIGNY SUR MARNE	2 UHF
201400704	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	2 UHF
201400884	SOCORAIL	64 ABIDOS	2 UHF
201400978	SOCIETE DES CALCAIRES COTE D'OR	21 OBTRÉE	1 UHF
201401143	BOUYGUES BATIMENT IDF	92 MEUDON LA FORET	2 UHF
201401294	NGE GENIE CIVIL	78 ST GERMAIN EN LAYE	10 UHF
201500087	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	2 UHF
201500186	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 ORLY	3 UHF
201600249	SOGERES	69 JONAGE	1 UHF
201600932	SNEF	59 DUNKERQUE	2 UHF
201601070	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 ROMAINVILLE	2 UHF